

INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019.

GIE BNP PARIBAS CARDIF

Le GIE BNP Paribas Cardif obtient le score de 92 points sur 100 pour 2022

Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par le GIE BNP Paribas Cardif en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

	GIE BNP PARIBAS CARDIF
<i>1 - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste classification et âge comparables</i>	2022 37 pts
<i>2 - Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes</i>	20 pts
<i>3 - Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes</i>	15 pts
<i>4 - Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité</i>	15 pts
<i>5 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>	5 pts
Note globale	92 pts

Et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Le périmètre analysé est de 2 647 collaboratrices et collaborateurs.
- Le GIE BNP Paribas Cardif a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification interne, après information du Comité Social et Economique du 22 février 2023.

CARDIF IARD

CARDIF IARD obtient le score de
99 points sur 100 pour 2022

Ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

	IARD
<i>1- Ecart des rémunération entre les femmes et les hommes, à poste, classification et âge comparables</i>	2022 39 pts
<i>2- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes</i>	20 pts
<i>3- Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes</i>	15 pts
<i>4- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité</i>	15 pts
<i>5- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>	10 pts
Note globale	99 pts

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Le périmètre analysé est de 395 collaboratrices et collaborateurs.
- CARDIF IARD a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification interne, après information du Comité Social et Economique du 23 février 2023.